REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES

UNITE DE GESTION DU PROJET
****

PROLOG

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

PROJECT UNIT MANAGEMENT
****

COMMUNIQUÉ N° 000048**/C/MINDDEVEL/SG/PROLOG/UGP/SPM/2026 DU** 23 NOV 2026

Portant publication des résultats de l'Appel Général à Manifestation d'Intérêt n°00054/AGMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 du 21 juillet 2026 pour la préqualification des entreprises dans le cadre des appels d'offres restreints du second cycle de financement des investissements du Conseil régional du Nord.

Le Coordonnateur National du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) porte à la connaissance du public, et en particulier des entreprises ayant manifesté leur intérêt pour la Région du Nord, les résultats de l'Appel Général à Manifestation d'Intérêt (AGMI) n°00054/AGMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 du 21 juillet 2026. Cet AGMI visait la présélection des entreprises intéressées à réaliser des infrastructures intercommunales résilientes au climat dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, au titre des exercices 2026 et 2027.

Pour la Région du Nord, les candidatures ont été examinées par la Commission ad hoc d'évaluation créée par la Note de service n°000025/NS/AGMI/RN/CRN/SG/DAG/SDBM/2026 du 04 septembre 2026. Cette commission, présidée par le Représentant du Conseil régional du Nord, a siégé à Garoua. Son rapport d'analyse a été signé le 14 octobre 2026.

L'évaluation s'est déroulée en deux phases : une évaluation technique sur 100 points, avec un seuil éliminatoire de 70 points, puis la vérification des conditions minimales d'éligibilité.

Au terme de cette procédure, vingt-six (26) entreprises ou groupements sont déclarés préqualifiés. Ils sont inscrits, selon le cas, sur une ou plusieurs des six (06) listes restreintes ci-après, soit quatre-vingt-dix (90) inscriptions au total. Ces listes concernent les sous-projets financés au profit du Conseil régional du Nord au titre du second cycle des guichets RCSG et SBP.

Sous-projet n°10 - Lycée bilingue de Gamba (Tcholliré, Mayo-Rey) - Guichet RCSG - 8 entreprises

N°	Raison sociale
1	OBI UGOCHUKWU LOUIS
2	GLOBAL ENGINEERING AND SERVICES LTD (GES)
3	Groupement ATYB SARL / ETS TN ENGINEERING
4	SINI SARL
5	SOCIÉTÉ FOKA SARL (SOF)
6	SOLKAMTECH
7	SAHEL INGÉNIEUR CONSEIL SARL
8	VENUS N.J. SARL COMPANY

Sous-projet n°11 - Lycée bilingue de Ngong (Bénoué) - Guichet RCSG - 16 entreprises

N°	Raison sociale
1	« 2ER »
2	AFRONET INTER SARL

N°	Raison sociale
3	Groupement ATYB SARL / ETS TN ENGINEERING
4	COPRES SARL
5	ÉTABLISSEMENT OLI SEKE (ETOS)
6	Groupement INFRAPLUS SARL et ETS PIFAD
7	LEGLOBE BTP
8	SINI SARL
9	SIRUS CAMEROUN LOGISTICS
10	SOCIÉTÉ EL KARIM SARL
11	SOLKAMTECH
12	SONOGEBS
13	SAHEL INGÉNIEUR CONSEIL SARL
14	SOCIÉTÉ FOKA SARL (SOF)
15	STE MOBA SARL
16	VENUS N.J. SARL COMPANY

Sous-projet n°12 - Lycée bilingue de Guider (Mayo-Louti) - Guichet SBP - 18 entreprises

N°	Raison sociale
1	« 2ER »
2	AL-AMANA SARL
3	Groupement ATYB SARL / ETS TN ENGINEERING
4	CETURGGE BTP SARL
5	COPRES SARL
6	ÉTABLISSEMENT OLI SEKE (ETOS)
7	ETS EL BICHAIR COMPANY
8	FOUNDATION OF MAINTENANCE AND INVESTMENT
9	GLOBAL ENGINEERING AND SERVICES LTD (GES)
10	Groupement AFRONET INTERNATIONAL SARL & YELEMYF SARL
11	LEGLOBE BTP
12	RAMOS B.T.P. SARL
13	SINI SARL
14	SOLKAMTECH
15	SONOGEBS
16	SOCIÉTÉ FOKA SARL (SOF)
17	STE MOBA SARL
18	VENUS N.J. SARL COMPANY

Sous-projet n°13 - Lycée bilingue de Dembo (Bénoué) - Guichet SBP - 15 entreprises

N°	Raison sociale
1	CETURGGE BTP SARL
2	ETS EL BICHAIR COMPANY
3	Groupement ATYB SARL / ETS TN ENGINEERING
4	ETS ENTREPRISE PARFAITE DE SAPHIRITO (EPS)
5	FOUNDATION OF MAINTENANCE AND INVESTMENT
6	GLOBAL ENGINEERING AND SERVICES LTD (GES)
7	Groupement AFRONET INTERNATIONAL SARL & YELEMYF SARL
8	HAMOUS SARL

N°	Raison sociale
9	LEGLOBE BTP
10	RAMOS B.T.P. SARL
11	SINI SARL
12	SOLKAMTECH
13	SAHEL INGÉNIEUR CONSEIL SARL
14	STE MOBA SARL
15	VENUS N.J. SARL COMPANY

Sous-projet n°14 - Lycée technique de Bibemi (Bénoué) - Guichet SBP - 16 entreprises

N°	Raison sociale
1	« 2ER »
2	AFRONET INTER SARL
3	CETURGGE BTP SARL
4	Groupement ATYB SARL / ETS TN ENGINEERING
5	ÉTABLISSEMENT OLI SEKE (ETOS)
6	ETS EL BICHAIR COMPANY
7	ETS ENTREPRISE PARFAITE DE SAPHIRITO (EPS)
8	FOUNDATION OF MAINTENANCE AND INVESTMENT
9	GLOBAL ENGINEERING AND SERVICES LTD (GES)
10	RAMOS B.T.P. SARL
11	SINI SARL
12	SAHEL INGÉNIEUR CONSEIL SARL
13	SONOGEBS
14	SOCIÉTÉ FOKA SARL (SOF)
15	STE MOBA SARL
16	VENUS N.J. SARL COMPANY

Sous-projet n°15 - Lycée bilingue de Demsa à Gaschiga (Bénoué) - Guichet SBP - 17 entreprises

N°	Raison sociale
1	AFRONET INTER SARL
2	CETURGGE BTP SARL
3	Groupement ATYB SARL / ETS TN ENGINEERING
4	ÉTABLISSEMENT OLI SEKE (ETOS)
5	ETS EL BICHAIR COMPANY
6	FOUNDATION OF MAINTENANCE AND INVESTMENT
7	GLOBAL ENGINEERING AND SERVICES LTD (GES)
8	LEGLOBE BTP
9	RAMOS B.T.P. SARL
10	SINI SARL
11	SOCIÉTÉ EL KARIM SARL
12	SAHEL INGÉNIEUR CONSEIL SARL
13	SOLKAMTECH
14	SONOGEBS
15	SOCIÉTÉ FOKA SARL (SOF)
16	STE MOBA SARL

N°	Raison sociale
17	VENUS N.J. SARL COMPANY

Le Conseil régional du Nord, Maître d'Ouvrage, lancera les appels d'offres restreints. Les entreprises préqualifiées y seront invitées à remettre leurs offres techniques et financières, uniquement pour le ou les sous-projets au titre desquels elles figurent sur la liste restreinte. La préqualification ne vaut ni attribution de marché ni engagement du PROLOG ou du Conseil régional du Nord.

Règle de plafonnement des attributions : à l'issue des appels d'offres restreints, une même entreprise ne pourra être attributaire de plus de deux (02) marchés au titre des six (06) sous-projets visés par le présent communiqué. Ce plafond s'applique aussi aux marchés obtenus en qualité de membre d'un groupement. Les Dossiers d'Appel d'Offres préciseront les modalités d'application de cette règle, notamment lorsqu'un soumissionnaire est classé premier sur plus de deux sous-projets.

Conformément aux dispositions de l'AGMI, le maintien sur les listes restreintes est subordonné à deux conditions :

- les résultats de la visite des sièges, sites et installations des entreprises, qui vérifie l'effectivité de leurs capacités humaines et matérielles ;
- l'authenticité des pièces fournies.

Toute fausse déclaration ou pièce falsifiée entraîne l'exclusion de l'entreprise concernée, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle elle est constatée. Les sanctions prévues par la réglementation en vigueur et par les Directives de la Banque mondiale s'appliquent alors.

Les candidats non retenus peuvent obtenir communication des motifs du rejet de leur candidature. Ils adressent pour cela une demande écrite à l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG pour le Nord, à Garoua, dans un délai de [3] jours ouvrables à compter de la publication du présent communiqué.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera et affiché au siège du Conseil régional du Nord et à l'UCR-Nord du PROLOG.

Yaoundé, le ____ NOV 2026

Ampliations :

- MINDDEVEL / SG (compte rendu)
- Gouverneur de la Région du Nord
- Président du Conseil régional du Nord
- Banque mondiale (information)
- UCR-Nord du PROLOG
- Commission ad hoc d'évaluation (Nord)
- Affichage / Presse
- Archives / Chrono

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Ngwa Eliette T. H. Lyon
Ph.D in Economics
Senior Statistician and Economist Engineer